



Assemblée générale ordinaire 2024

10 juin 2025

RAPPORT MORAL

Pour l'Association, cette année 2024 est marquée par différents temps forts :

- La rédaction du nouveau projet associatif,
- La modification des statuts,
- Les mouvements des administrateurs,
- L'Anniversaire du Centre Ressources.

Lors du conseil d'administration de décembre 2023, la méthode de travail pour la rédaction d'un nouveau projet associatif et la modification des statuts a été validée.

Entre février et décembre 2024, différents espaces de réflexion et de formation ont été mis en œuvre. Ces groupes, composés des membres du bureau et de salariées des trois équipes, ont permis de faire un bilan du projet associatif 2019-2024 pour affirmer, renforcer ou ajuster les engagements et orientations politiques de l'association.

Un travail important a été mené pour faciliter et dynamiser le fonctionnement des instances associatives. C'est ainsi que la composition de l'association a été modifiée et que le périmètre de compétence entre le bureau et le conseil d'administration a été mieux défini.

Parmi les changements importants, retenons également le changement de nom ; SYNAPS-CL 74 devenant officiellement SYNAPS 74. En effet, pour correspondre aux bénéficiaires des trois équipes, SYNAPS-CL 74 s'allège des lettres C et L restrictives aux personnes cérébro-lésées. Elle affirme ainsi son expertise dans le champ des pathologies neurologiques.

Au regard des expériences réalisées en 2023 confirmant que la professionnalisation de la gestion des associations rendait difficile la présence des bénéficiaires et des familles, l'association a fait le choix de privilégier leur présence dans des instances autres autour de projets identifiant des objectifs précis facilitateurs de leur mobilisation. Cette orientation s'est accompagnée du choix de ne plus prévoir, dans les nouveaux statuts, de poste de personnes expertes pour les bénéficiaires ou les familles au sein du collège « personnes physiques expertes ».

La rédaction des nouveaux statuts a également permis de réaffirmer la place forte de l'AFTC 74 malgré la diversification du public accompagné au sein des différentes équipes. Pour marquer cette place, l'un des articles stipule que lorsque l'AFTC 74 est représentée en séance, elle dispose d'un droit d'opposition sur toutes les décisions mises au vote.

Les travaux de groupe liés à la rédaction du nouveau projet associatif 2025-2030 a défini les points d'amélioration à prioriser comme :

- La valorisation de l'engagement des administrateurs pour consolider le conseil d'administration et offrir aux salariés un contexte de travail sécurisé,
- Le maintien de la stabilité des professionnels au sein des équipes,
- L'évolution de la gestion administrative de PRISMA pour une intégration totale des professionnels aux politiques associatives,
- L'inclusion des bénéficiaires dans les groupes de travail autour des documents internes notamment,
- Le développement des espaces institutionnels permettant de porter la parole des bénéficiaires et de partager l'expertise des professionnels,
- Le travail autour des parcours internes et le travail avec les partenaires pour garantir la qualité de la prise en charge,
- L'accompagnement au changement des équipes pour s'ouvrir à de nouvelles pratiques tout en garantissant la continuité des valeurs associatives,
- La poursuite du travail auprès des pouvoirs publics pour permettre la concordance entre moyens financiers, missions et adaptabilité,
- Le regard sur la polyvalence des postes d'encadrement qui contribue à la souplesse et le dynamisme de l'association mais constitue aussi un risque de fragilisation ; risque à prévenir par une adaptation anticipée comme la mutualisation de moyens et de compétences techniques avec d'autres structures.

L'année 2024 a également été marquée par des mouvements importants au sein du conseil d'administration et, plus spécifiquement au sein du bureau, avec la démission du secrétaire Thomas BERRUEX, directeur de l'APF France Handicap, en juin 2024 et de l'un des co-président, François REVOL, directeur général d'Alpysia. Thomas BERRUEX a été remplacé par Francis FEUVRIER, directeur général d'Espoir 74 à partir du mois de juillet 2024.

Les administrateurs ont fait le choix, comme le permettent les statuts, de fonctionner avec deux co-présidents jusqu'à l'élection d'un nouveau bureau par les personnes morales en conseil d'administration.

Lors du conseil d'administration de septembre 2025 et afin de maintenir la représentativité du secteur sanitaire, des familles et du secteur médico-social, la candidature de Laurent RUDELLE, directeur de LADAPT 74, au poste de co-président sera soumise au vote lors de la désignation du nouveau bureau.

2024 est aussi une date anniversaire.

L'AFTC 74 a fêté ses 30 ans en organisant trois événements sur les différents secteurs du département. Partenaire privilégiée, collaboratrice étroite, l'association SYNAPS 74 était présente à ces événements.

En qualité de co-présidents de SYNAPS 74, nous vous avons aujourd'hui conviés, dans les suites de cette assemblée générale, à fêter un autre anniversaire : les 20 ans du Centre Ressources pour Personnes Cérébro-lésées. Une occasion de revenir sur l'histoire, les valeurs, les partenariats, l'évolution des pratiques...

Merci à tous pour votre présence.

Avant que Fabienne GAUCHER ne prenne la parole pour présenter l'activité 2024, au nom de l'ensemble du Conseil d'Administration, je tiens à remercier l'ensemble des salariés de l'Association pour leur travail.

L'usage au sein de l'association SYNAPS 74 est d'organiser l'assemblée générale pour présenter les différents points obligatoires, procéder au vote des résolutions mais aussi, présenter l'activité et valoriser l'engagement et la créativité des équipes au service de l'accompagnement des bénéficiaires.

Pour fêter, comme il se doit, les 20 ans du Centre Ressources, nous allons cette année réduire le temps de l'assemblée générale.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des éléments concernant l'activité des services dans le présent rapport d'activité.

Pour chacune des trois équipes, il convient de retenir :

- Pour le SAMSAH Le Fil d'Ariane, un nombre d'accompagnements qui répond aux attentes des financeurs,
- Pour le Centre Ressources, des nouvelles demandes qui se maintiennent à un niveau élevé avec 89 nouveaux accueils en 2024 dont une augmentation des « 1^{er} accueils suivi », qui donnent lieu à une prise en charge à l'issue de la rencontre, et une diminution des « 1^{er} accueils info », qui ne donnent pas lieu à un suivi,
- Pour PRISMA, une complexification des situations majorée, en 2024, par l'orientation vers l'équipe des personnes atteintes de SLA en l'absence de l'EM3R 74.

En plus de l'activité première d'accompagnement, les équipes se sont, en 2024, encore pleinement investies dans de nombreux projets. Certains, comme le comité éthique, les RDV SYNAPS, se sont ajustés et affinés au regard de l'évaluation de l'année 2023.

D'autres, comme les sensibilisations, ont pu, après de nombreux mois de préparation, se mettre en place.

D'autres, que vous connaissez déjà comme le groupe équilibre, l'atelier danse ont pu être proposés pour une nouvelle session.

De manière ciblée ou au contraire, à destination des bénéficiaires des trois

services, des propositions d'activités collectives autour de médias comme la pétanque, le ski, la culture ont également été favorisées en 2024.

Compte tenu de l'organisation particulière de cette assemblée générale qui limite les présentations orales de l'activité, un regard très synthétique des différents points cités vous sera proposé.

Il est, également, incontournable de consacrer un temps particulier à la présentation de l'aboutissement du groupe de travail « Personnes ressources » qui traduit l'importance pour SYNAPS 74 de la parole et de l'expertise expérientielle des bénéficiaires.

Pour conclure, il est important, pour moi, de partager ma satisfaction, de ma place de directrice, à voir les professionnels s'engager dans toutes les actions institutionnelles qui permettent de valoriser leur expertise ainsi que l'identité et la singularité de l'Association SYNAPS 74.

Je pense bien sûr à leur présence dans les groupes de travail autour du projet associatif, à la mobilisation de représentants des trois équipes pour la réflexion et l'aboutissement des différents projets transversaux, leur implication dans les rencontres et les événements des partenaires et bien sûr, à l'inscription de tous dans le travail mené dans le cadre de l'évaluation HAS qui s'est déroulée en avril 2025.

Le management de SYNAPS 74 défend la valeur de la parole de chaque salarié ou apprenant. Le travail mené ensemble, qui a abouti à une formalisation d'un nombre conséquent d'outils, n'aurait pas été possible sans les professionnels de terrain. Le travail était considérable, il a permis de témoigner de la qualité du travail individuel et collectif et trace les grands axes de travail des projets pour les années à venir.

RAPPORT FINANCIER

Le budget 2024 couvre, sur une année pleine, les charges de l'ensemble des locaux de SYNAPS (aile sud et aile nord).

Conformément au PPI, le financement du déficit lié à l'acquisition des nouveaux locaux a été réalisé par des reprises de réserves.

La clé de répartition des charges entre le Centre Ressources et le SAMSAH a été maintenue telle qu'établie au sein du CPOM. La participation de PRISMA (14 % pour les charges courantes et 24 % pour les charges liées au loyer) a elle aussi été conservée. Cette participation pourra être interrogée dans le cadre du futur CPOM compte tenu de l'augmentation de l'effectif de PRISMA.

Le rapport budgétaire 2023 s'attardait sur la situation RH particulière liée à la fermeture de l'équipe pivot de l'EM3R 74. La gestion du risque d'insécurité, en lien avec cette fermeture, pour l'ensemble des salariés de SYNAPS a permis de maintenir un cadre de travail stable et de faire face aux mouvements de personnel. Dans un contexte RH, toujours en tension, 2024 a permis malgré quelques mois de vacances :

- Le recrutement d'un médecin à 0,5 ETP,
- Le remplacement d'une assistante sociale pendant un congé parental au sein du SAMSAH Le Fil d'Ariane,
- Le renforcement de l'équipe soignants avec le recrutement en CDD à 0,5 ETP d'une IDE.

ACTIVITE

L'augmentation de la charge de travail du **Centre Ressources Pour Personnes Cérébro-Lésées** présentée dans les rapports financiers et d'activité de ces deux dernières années se confirme. Le délai de proposition d'une date pour un 1^{er} accueil, les complexifications des situations sont des problématiques qui doivent trouver des réponses par un renforcement de l'équipe afin de garantir la qualité de l'accompagnement ainsi que le maintien des missions d'intérêt général.

La fiche action 8 du CPOM concernant le **SAMSAH Le Fil d'Ariane** traduit, cette année encore, la conformité entre l'activité et les attendus.

Le travail autour d'une prise en charge spécifique des situations mobilisant essentiellement les professionnels soignants (médecin, IDE, aides-soignants) a permis, en 2024, de faire un état des lieux qui va aboutir, en 2025, par la formalisation d'un projet spécifique complémentaire qui sera présenté dans le cadre du nouveau CPOM (2026-2030).

INVESTISSEMENTS

Les investissements 2024, conformément à l'EPRD, portent :

- sur l'acquisition de matériels informatiques : ordinateurs, écran interactif,
- sur l'acquisition de mobilier de bureaux.

Le projet d'acquisition d'un véhicule supplémentaire à la flotte a été reporté à 2025 en raison du délai de livraison.

FONCTIONNEMENT 2024

CHARGES

Groupe I : JUSTIFICATION DES ECARTS SIGNIFICATIFS

Pour le Centre Ressources et le SAMSAH Le Fil d'Ariane :

- Pas d'évolutions significatives sur ce groupe.

Groupe II : JUSTIFICATION DES ECARTS SIGNIFICATIFS

- Pour le Centre Ressources :
 - Un nouveau médecin a été recruté en mai 2024 soit une vacance de poste de 4 mois.
 - La Prime Segur est désormais intégralement prise en charge sur le budget ARS.
- Pour le SAMSAH Le Fil d'Ariane :

Les chiffres montrent une baisse importante des charges du Groupe II liées :

- Aux postes non pourvus et aux absences non remplacées :
 - aides-soignants,
 - embauche du médecin en juin,
 - remplacement en septembre d'une assistante sociale en congé parental depuis le début de l'année,
 - absences répétées d'une ergothérapeute au cours de l'année pour raison de santé.

- Pour les 2 services :
 - Dans la continuité des années précédentes et conformément au plan d'amélioration continue de la qualité en termes de ressources humaines et de qualité de vie au travail, SYNAPS 74 maintient un plan de formation conséquent financé par l'OPCO et la reprise de fonds dédiés.
 - Dans le respect des préconisations du Commissaire aux comptes, une charge de congés payés a été constituée.

Groupe III : JUSTIFICATION DES ECARTS SIGNIFICATIFS

- Pour les 2 services :

Dans la continuité du rapport financier 2023, les éléments budgétaires 2024 confirment l'augmentation constante des frais de maintenance informatique. Cette charge, à inscrire de manière pérenne dans les années à venir, doit être anticipée sur le prochain CPOM pour ne pas risquer un impact financier défavorable.

PRODUITS

- Pour le Centre Ressources
 - La dotation a été réévaluée en cours d'année par l'ARS suite au décret de juin 2024 concernant le financement de la Prime Segur.
- Pour le SAMSAH Le Fil d'Ariane
 - L'ARS a, en 2023, attribué un CNR dans le cadre de la fermeture de l'EM3R 74 qui a été repris en 2024 pour le financement de frais de personnel.
 - Le syndic de copropriété a remboursé les 2 acomptes versés pour un projet de réfection du parking de l'immeuble qui a été abandonné.
 - Le SAMSAH a bénéficié du versement d'une subvention Culture et Handicap par le Conseil Départemental.
 - En 2024, la Région a versé une prime pour l'embauche d'un alternant (apprenti assistant de service social).
- Pour les 2 services
 - En 2024, ont été repris :
 - la subvention d'investissement du Conseil Départemental accordée dans le cadre des travaux réalisés en 2023,
 - les amortissements dérogatoires concernant la 1^{ère} aile du bâtiment acquise par SYNAPS.

AFFECTATION DES EXCEDENTS

L'excédent global pour le SAMSAH et le Centre Ressources, après reprises de réserve de compensation de déficits ultérieurs et réserve de trésorerie, est d'un montant de **136 694,59 €**.

Ces reprises permettent de présenter un résultat administratif à l'équilibre pour le Centre Ressources.

Toutefois, la situation du Centre Ressources nécessite, pour les années à venir, une attention particulière. En effet, les dotations actuelles ne permettent pas d'envisager une évolution de l'équipe et des pratiques sans risquer une situation déficitaire. Les négociations du prochain CPOM devront permettre d'échanger autour de cette situation pour : consolider la situation budgétaire, sécuriser l'activité du Centre Ressources, répondre à l'évolution des besoins du public, maintenir et encourager la créativité de l'équipe pour ajuster l'accompagnement proposé.

Concernant le SAMSAH, l'excédent 2024 est essentiellement lié, comme indiqué précédemment, aux postes non pourvus et aux absences non remplacées. Il s'éclaire également par le remboursement des frais de parking soit des situations exceptionnelles non pérennes.

L'excédent du Centre Ressources s'élève, après reprises de réserve de compensation de déficits ultérieurs et réserve de trésorerie, à 4,01 € dont 3,58 € pour le Conseil départemental et 0,43 € pour l'ARS.

L'excédent du Fil d'Ariane s'élève à 136 690,58 € dont 35 364,47 € pour le Conseil départemental et 101 326,11 € pour l'ARS.

Conformément aux décisions du conseil d'administration qui s'est tenu le 10 avril 2025, il est proposé d'affecter, dans le cadre de cette assemblée générale, ces excédents aux réserves suivantes :

- réserve pour investissement (remplacement de véhicules, d'ordinateurs, frais liés à des travaux pour revoir le mode de chauffage) : 69 565 €
- réserve pour projet (formation, séminaire du personnel) : 20 000 €
- réserve pour déficit ultérieur : 47 130 €

De plus, en 2023, l'**EM3R 74** présentait un **excédent de 9 626 €**. Au cours de l'année 2024, l'ARS a donné son accord pour que l'excédent soit accordé à SYNAPS. Il est proposé de l'affecter de la manière suivante :

- Centre Ressources : 2 696 € dont 1 348 € pour le Conseil départemental et 1 348 € pour l'ARS
- SAMSAH Le Fil d'Ariane : 6 930 € dont 2 772 € pour le Conseil départemental et 4 158 € pour l'ARS

Comme chaque année, il est rappelé que le **budget de PRISMA** est géré par la Fondation ALIA. SYNAPS 74 facture les frais réalisés au cours de l'année, le résultat est donc nul.

En 2024, la direction de SYNAPS 74 a été invitée à travailler avec la directrice de l'EAM La Maisonnée du lac, la directrice aux affaires financières de la Fondation Alia et les financeurs à l'élaboration du CPOM 2025-2029. Le modèle actuel de gestion de PRISMA a, dans ce cadre, été identifié comme un axe de réflexion majeur pour les années à venir... SYNAPS 74 souhaite que soit étudiée une autonomie administrative et financière en parallèle du maintien et du renforcement de liens de partenariat forts permettant une réponse large aux besoins des personnes concernées par une maladie neuro-évolutive.

Tableau récapitulatif des groupes fonctionnels pour le Centre Ressources et le SAMSAH Le Fil d'Ariane

	Centre Ressources			Fil d'Ariane			Total
	CD 74	ARS	Total	CD 74	ARS	Total	
CHARGES							
Groupe I	11 860,53	9 143,09	21 003,62	18 932,72	28 399,07	47 331,79	68 335,41
Groupe II	267 973,88	156 255,63	424 229,71	332 201,97	507 868,65	840 070,59	1 264 300,30
Groupe III	49 309,89	44 893,65	94 203,54	90 784,29	136 157,46	226 941,75	321 145,29
Total	329 144,30	210 292,57	539 436,87	441 918,97	672 425,19	1 144 344,13	1 150 778,74
PRODUITS							
Groupe I	297 002,00	185 748,39	482 750,39	420 910,00	631 986,42	1 052 896,42	1 535 646,81
Groupe II	3 647,96	3 647,96	7 295,91	22 869,94	61 397,82	84 267 ,86	91 563,77
Groupe III	21 437,92	18 406,66	39 844,58	33 503,50	80 366,96	113 870,46	153 715,04
Total	322 087,88	207 803,01	529 890,88	477 283,44	773 751,30	1 251 034,74	1 780 925,62
Résultat comptable	- 7 056,42	- 2 489,57	- 9 545,99	35 364,47	101 326,11	136 690,61	127 144,62
Reprise de réserves	7 060,00	2 490,00	9 550,00				
Résultat administratif	3,58	0,43	4,01	35 364,47	101 326,11	136 690,61	136 694,62
Affectation du résultat aux réserves pour :							
Investissement				11 565,00	58 000,00	69 565,00	69 565,00
Projet				10 000,00	10 000,00	20 000,00	20 000,00
Déficit ultérieur	3,58	0,43	4,01	13 799,00	33 326,00	47 126,00	47 130,01

RESOLUTIONS

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire les résolutions suivantes :

1ère résolution

Après avoir entendu leur rapport, approbation du rapport moral des Co-Présidents.

2ème résolution

Approbation des comptes annuels de l'association tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

3ème résolution

Approbation de l'affectation du résultat, après reprise de réserves, de l'exercice 2024 des services de l'association pour un montant de 136 694,62 € pour les services du CPOM et 9 626 € liés à la fermeture de l'équipe mobile en 2023.

ACTIVITE DES SERVICES

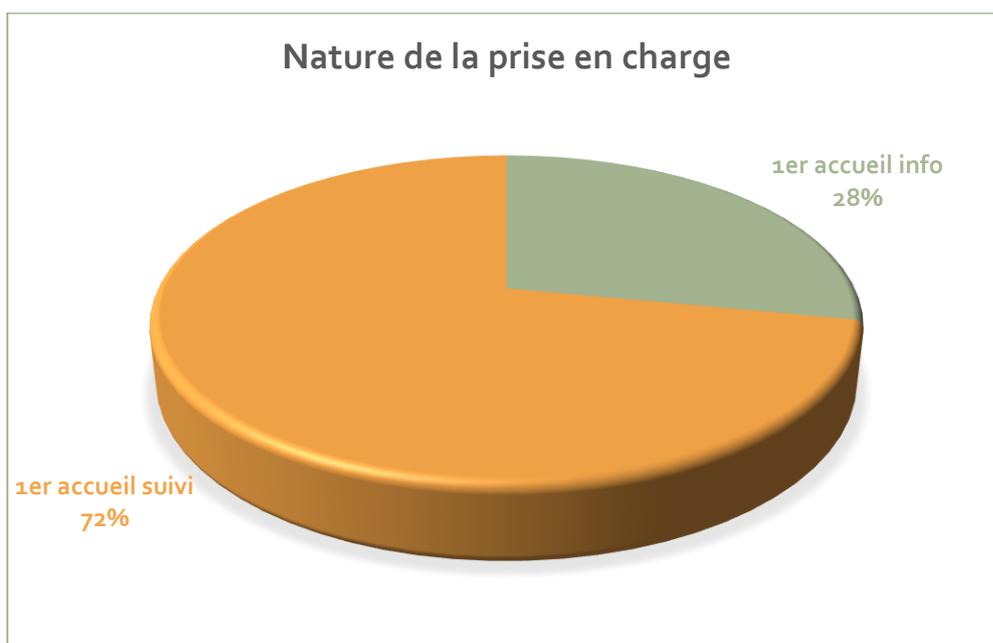
LE CENTRE RESSOURCES POUR PERSONNES CEREBRO-LESEES

Le Centre Ressources pour personnes cérébrolésées a poursuivi cette année 2024 ses interventions sur l'ensemble du territoire de la Haute-Savoie. Une de forces du service demeure la facilité d'accès pour les bénéficiaires et leur entourage, sans notification ; et la possibilité, de mobiliser le service tout au long de la vie, lorsque des difficultés en lien avec la lésion cérébrale, surviennent.

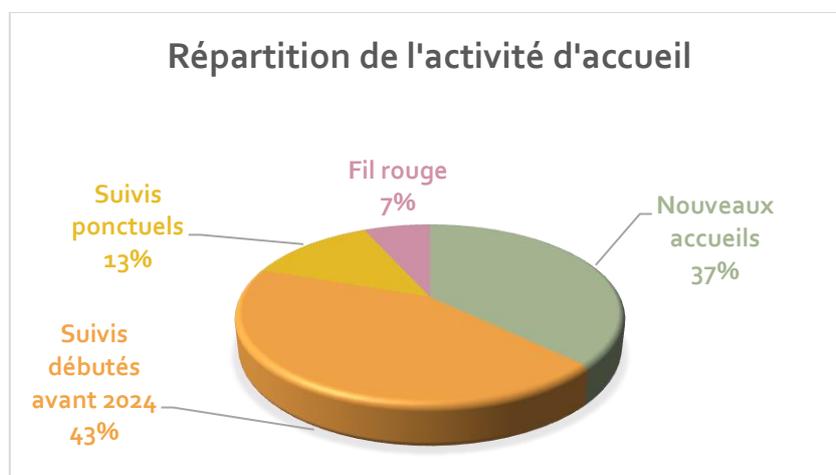
Le travail partenarial est une valeur forte au sein de l'équipe du Centre Ressources, il s'agit de favoriser des solutions locales, dans le champ du handicap ou dans le droit commun, afin d'étayer ou sécuriser le domicile.

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée en mai du Dr Vivien MENDES, neurochirurgien au CHANGE d'Annecy. Son approche introduit un pont entre la gestion sanitaire de la lésion cérébrale acquise et l'accompagnement du projet de vie des personnes avec les séquelles de cette lésion.

Au niveau de l'activité du service, depuis maintenant deux ans, les nouvelles demandes se maintiennent à un niveau élevé avec 89 nouveaux accueils en 2024. A noter une augmentation des « 1^{er} accueils suivi », qui donnent lieu à une prise en charge à l'issue de la rencontre, et une diminution des « 1^{er} accueils info », qui ne donnent pas lieu à un suivi.



Les « suivis ponctuels » (1 à 2 contacts par an auprès d'un seul professionnel de l'équipe) constituent 13% des suivis et les fils rouge 7% de l'activité du service. Ce sont au total 239 personnes qui ont pu être accompagnées par l'équipe du Centre Ressources (contre 229 l'année précédente).



L'activité du Centre Ressources reste importante en 2024 :

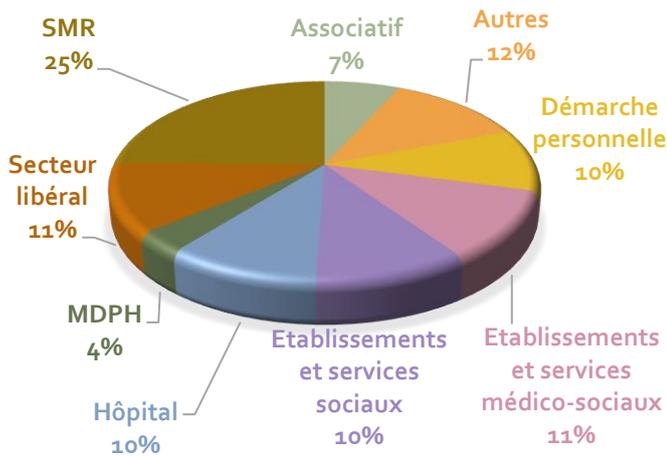
- 89 nouveaux accueils (25 premiers accueils infos et 64 premiers accueils suivis)
- 103 suivis
- 31 suivis ponctuels
- 16 fils rouges

Les nouvelles demandes de prise en charge associées aux bénéficiaires déjà connus du service et pour lesquels les professionnels sont régulièrement sollicités génèrent une charge de travail qui ne permet de réduire le délai d'attente entre le 1^{er} contact et le 1^{er} rendez-vous. Ce délai, à ce jour, demeure compris entre 2 et 3 mois.

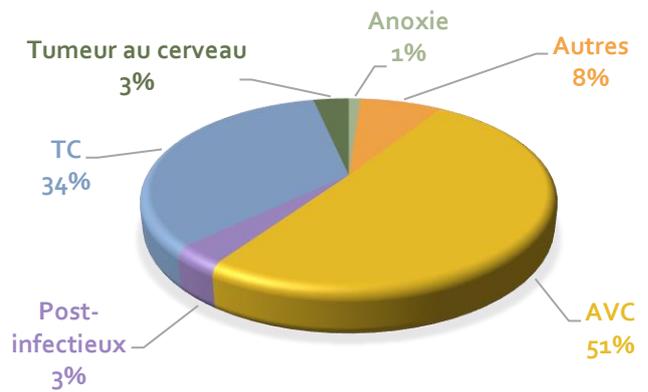
Les personnes s'adressent au Centre Ressources principalement sur orientation/conseil des partenaires du département : SMR, MDPH, hôpitaux, SAMSAH, SAVS, établissements médico-sociaux et professionnels libéraux (médecins généralistes, neurologues, infirmiers...). Les SAMSAH de l'ensemble du département sollicitent de façon régulière le Centre Ressources pour des relais en amont ou en aval de leur prise en charge.

Le Centre Ressources maintient sa présence sur l'ensemble du département grâce à des permanences de premier accueil dans le Chablais, l'Arve et le Genevois. Les psychologues de l'équipe assurent également des entretiens de suivi dans ces trois secteurs. Bien que la majorité des premiers accueils (66%) concerne le public du bassin Annécien, on constate une progression de la couverture du Genevois (17% en 2024 contre 9% en 2023). Un partenariat avec la Maison médicale de Marignier a permis d'accueillir les bénéficiaires de ce secteur dans un contexte adapté et confortable.

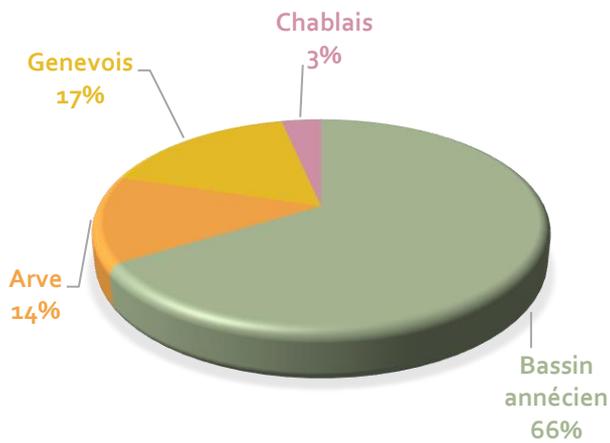
Origine des demandes



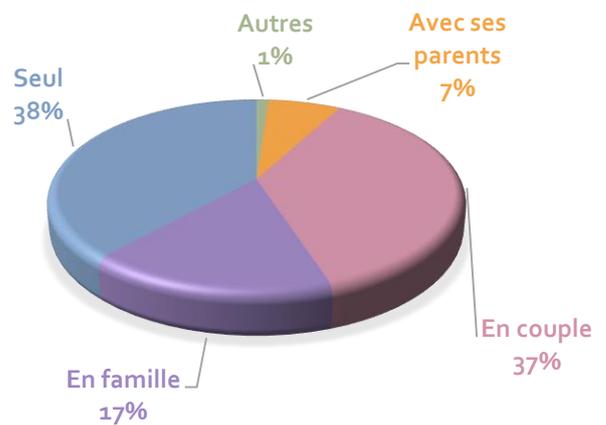
Etiologie



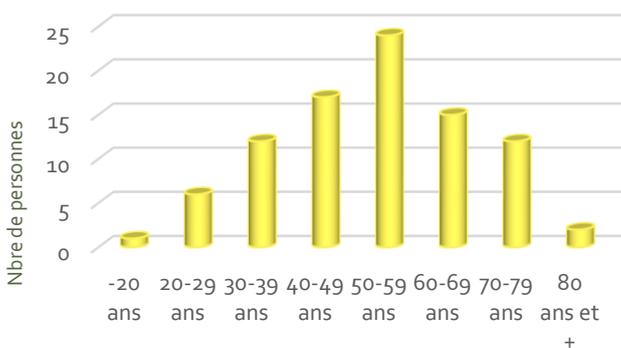
Répartition géographique



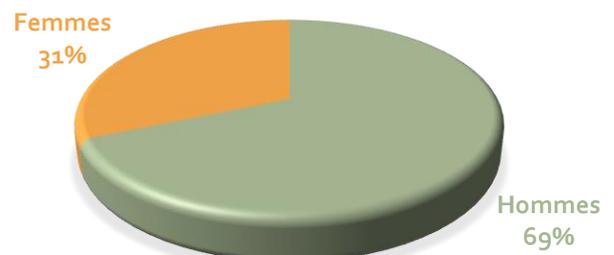
Mode de vie



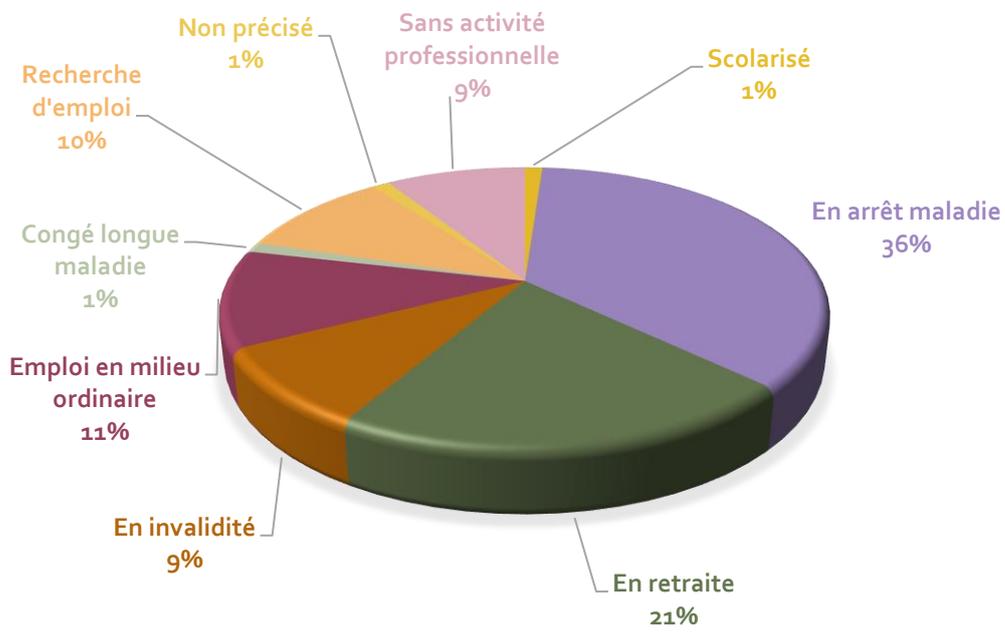
Tranches d'âge



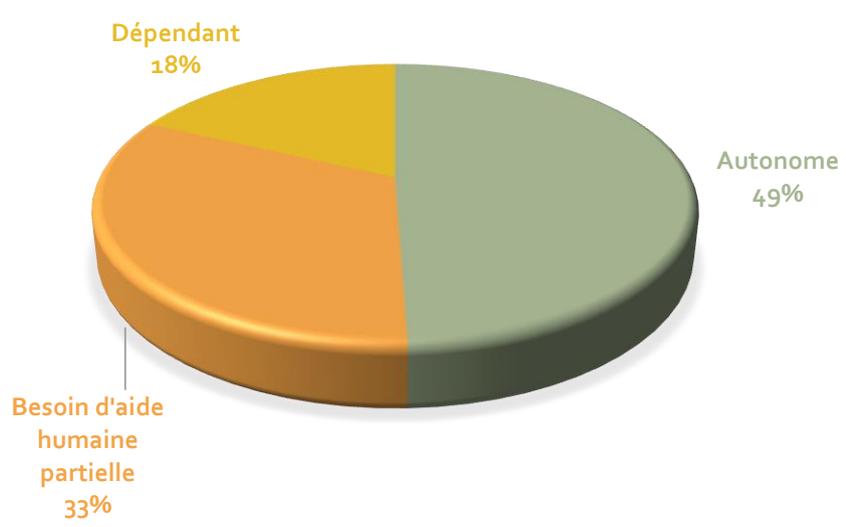
Hommes / Femmes



Situation professionnelle



Indépendance dans les actes de la vie quotidienne



Cadre d'intervention :

En 2024, Le SAMSAH Le Fil d'Ariane a poursuivi son accompagnement de proximité auprès de 56 personnes :

- 14 nouvelles entrées ont été réalisées,
- 14 personnes étaient en liste d'attente au 31/12/2024,
- 12 personnes sont sorties.

On note cette année encore, une augmentation du nombre de personnes accompagnées concernées par une maladie neuro-évolutive. En 2024 cela représente 34% des accompagnements, ce chiffre était de 11% en 2012 et de 28% en 2023.

A travers cette évolution du public les équipes sont confrontées à :

- Un public de plus en plus dépendant dans les actes de la vie quotidienne (45% en 2024 contre 32% en 2023)
- Des questionnements autour de la fin de vie : rédaction des directives anticipées, lien avec les équipes des soins palliatifs.

Le recrutement d'un nouveau médecin gériatre en juin 2024, a été moteur pour travailler, avec les équipes, sur les sujets autour de la fin de vie, la réflexion en cours autour de supports adaptés (FALC), comme par exemple pour la rédaction des directives anticipées.

Parmi les personnes sorties du dispositif SAMSAH, 60 % restent à domicile.

Pour ces personnes, l'accompagnement SAMSAH a permis de mettre en place l'étayage suffisant pour que le maintien du domicile soit le plus sécurisé possible. Les relais partenariaux sont indispensables pour l'ensemble de ces personnes : SAVS, Centre Ressources pour Personnes Cérébro-Lésées et PRISMA sont des interlocuteurs privilégiés pour garantir la pérennité des actions mises en place.

La fin de prise en charge des personnes concernées par une maladie neuro-évolutive est, quant à elle, le plus souvent conditionnée par un accueil en institution.

De façon plus générale, le partenariat demeure, depuis plusieurs années, une articulation indispensable pour l'accompagnement des bénéficiaires du SAMSAH : SAVS, services de SYNAPS ou encore SSIAD, HAD, EHPAD. Avec ces relais et partenaires, l'équipe du SAMSAH a le souci de garantir des parcours fluides, sans rupture, aux personnes accompagnées.

Une collaboration active avec plusieurs EHPADs, tant sur les accueils temporaires que les accueils permanents, ont permis à des bénéficiaires de découvrir l’environnement de vie en collectivité et d’offrir des temps de répit pour les familles ou encore les professionnels du domicile.

Trois personnes ont pu être prises en charge de façon conjointe par le SAMSAH et le SSIAD. Cette double prise en charge constitue une complémentarité nécessaire dans les situations particulièrement complexes où la réponse sanitaire nécessite d’être couplée avec la poursuite d’un étayage médico-social pour l’environnement global.

Pour la première fois, fin 2024, une double prise en charge SAMSAH / HAD a été refusée malgré une argumentation médicale et médico-sociale conjointe. Cette décision retient toute notre attention et notre inquiétude. Nous engagerons un dialogue avec les financeurs si ce type de refus se répétait afin de garantir un maintien à domicile dans des conditions dignes.

Etat des orientations au SAMSAH Le Fil d'Ariane

	Au 31/12/2024
Personnes accompagnées	56
Nouvelles notifications	28
Personnes entrées dans le dispositif	14
Personnes sorties du dispositif	12
Refus d’accompagnement dont :	10
- Pour éloignement géographique (erreur d’orientation)	2
- Situation qui ne relève pas des compétences du service	4
- Décès avant la prise en charge	2
- Refus de prise en charge par la personne	2
En liste d’attente	14
Durée moyenne de prise en charge	2 ans et 8 mois

Éléments concernant les 13 personnes sorties du service en 2024

Durée moyenne d'accompagnement

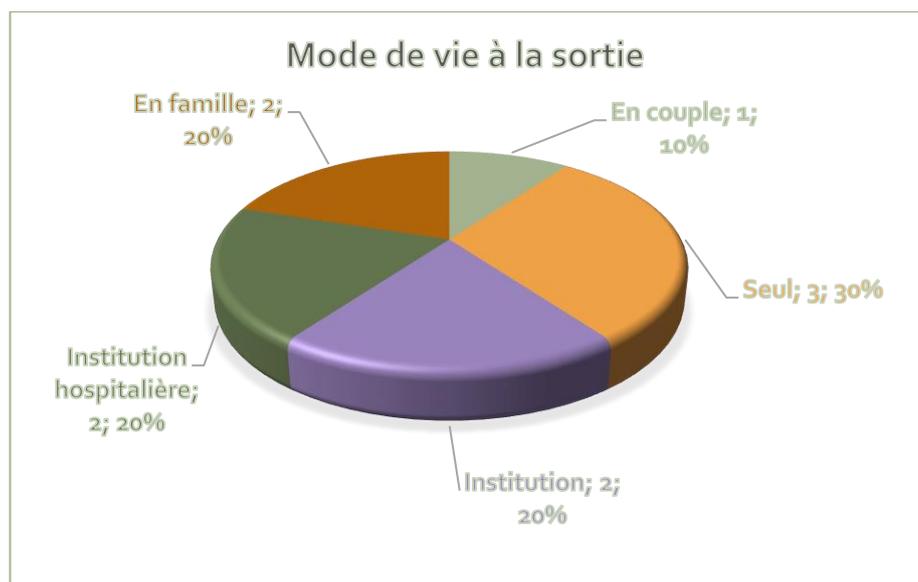
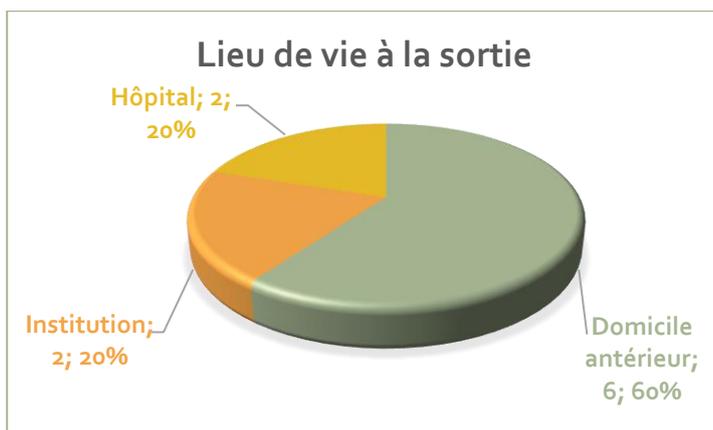
La durée moyenne d'accompagnement est de 2 ans et 9 mois.

L'accompagnement le plus long est de 10 ans et 3 mois.

L'accompagnement le plus court est de 3 mois.

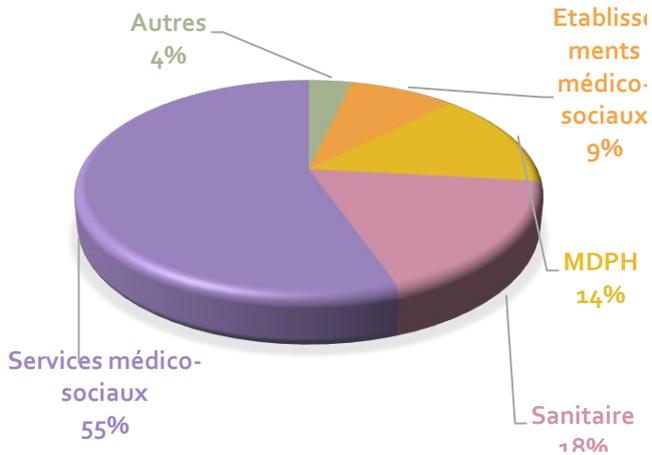
Relais professionnels sollicités à la sortie pour les personnes pour une prise en charge ou un étayage

- Le Centre Ressources pour personnes Cérébro-Lésées,
- PRISMA,
- SAAD
- SAVS

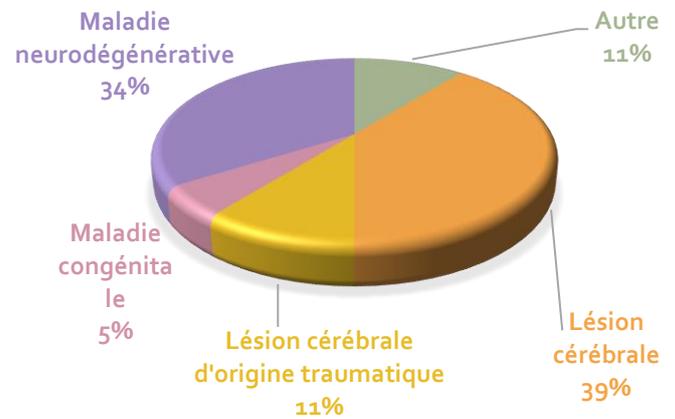


Statistiques concernant les 56 personnes accueillies au cours de l'année 2024

Origine des demandes



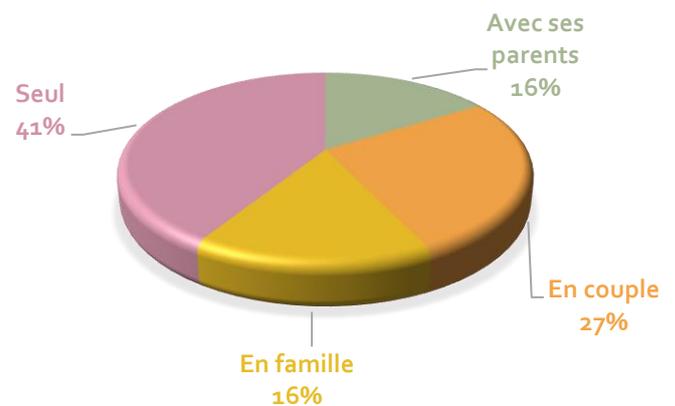
Etiologie



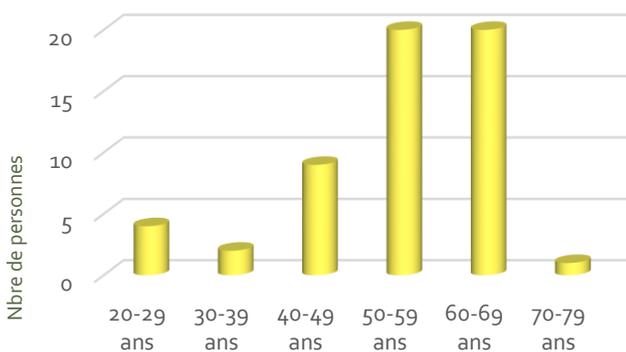
Répartition géographique

Ancey : 36	Lovagny : 1
Chilly : 1	Mûres : 2
Doussard : 1	Nonglard : 1
Epagny-Metz-Tessy : 1	Rumilly : 1
Favergeres : 1	St Jorioz : 1
Frangy : 1	Sallenoves : 1
Groisy : 1	Sillingy : 1
La Balme de Sillingy : 1	Thônes : 2
La Clusaz : 1	Villaz : 1
Les Villards sur Thônes : 1	

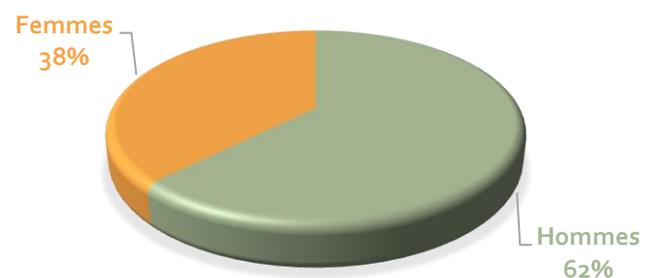
Mode de vie



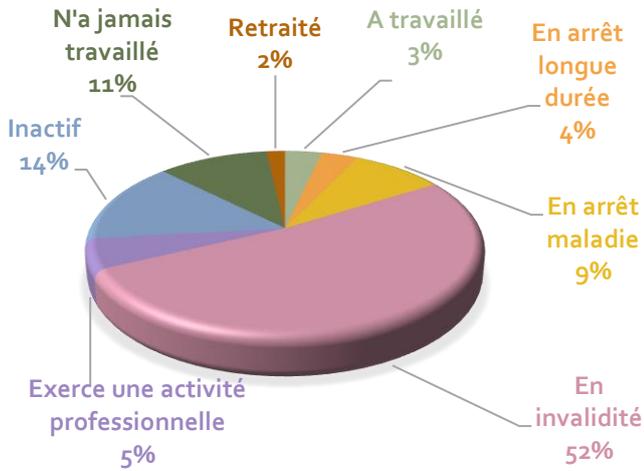
Tranches d'âge



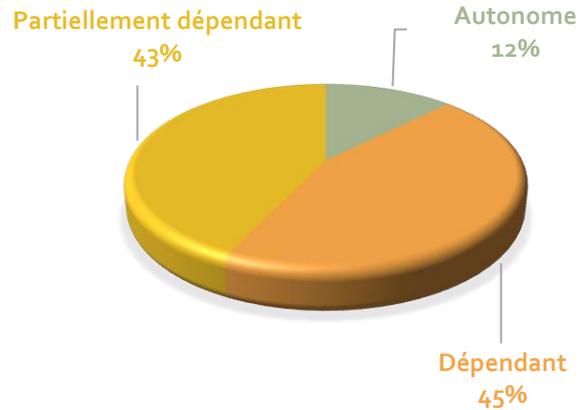
Hommes / Femmes



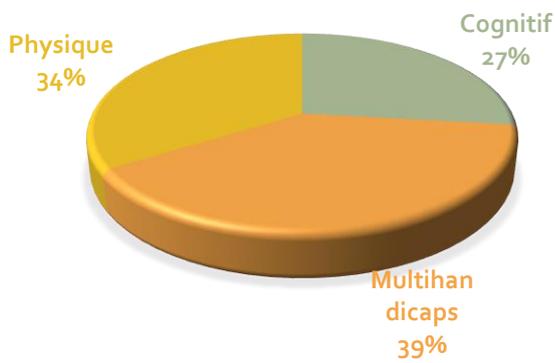
Situation professionnelle



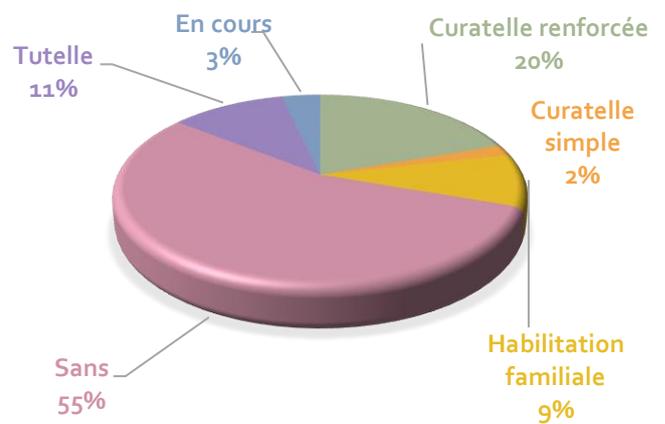
Indépendance dans les actes de la vie quotidienne



Handicap prédominant



Protection juridique



Au cours de l'année 2024, l'équipe PRISMA a comptabilisé 62 nouveaux contacts (sollicitation directe ou par l'entourage personnel/professionnel) et accompagné 135 bénéficiaires.

Les chiffres sont sensiblement les mêmes que ceux de 2023.

Ils ne traduisent pas l'augmentation de la charge de travail liée non pas au nombre de situations prises en charge mais à leur nature. En effet, en 2024, compte tenu de l'absence d'une équipe mobile de rééducation réadaptation et réinsertion sur le territoire de la Haute-Savoie, PRISMA a été mobilisé pour intervenir dans les situations des personnes atteintes de SLA (13 au total en 2024). La spécificité de cette pathologie, son évolution rapide, les besoins d'adaptation des dispositifs et des aides techniques et le soutien psychologique génèrent une charge de travail majorée par rapport aux autres maladies neurodégénératives.

En 2024, les professionnels de PRISMA se sont investis dans les prises en charge des personnes atteintes de SLA pour ne pas laisser des personnes et des familles sans réponse. L'équipe est aujourd'hui identifiée par les acteurs de terrain pour cette pathologie. La reprise de l'activité de l'EM3R74, en novembre 2024, portée par la Fondation Alia va permettre à PRISMA de rester mobilisable en complémentarité de leurs actions centrées sur le sanitaire. Des liens entre les deux services sont déjà établis en ce sens conformément aux perspectives travaillées avec la Fondation Alia à la fermeture de l'équipe pivot de l'équipe mobile.

Depuis le début de l'année 2025, pour optimiser les actions en complémentarité, un travail est également engagé avec la coordinatrice en santé de l'ARSLA.

Tableau de suivi de l'activité :

	2021	2022	2023	2024
Nombre total de situations suivies	107	131	140	135
Nombre total de nouveaux contacts	84	77	64	62

L'activité de PRISMA s'organise autour de 2 axes d'intervention :

- Les prestations directes
 - Les prestations indirectes
-
- Les prestations directes qui englobent toutes les interventions menées avec ou sans les bénéficiaires pour répondre à leurs besoins singuliers dans le cadre de leur accompagnement : besoins administratifs, besoins de compensation dans les activités de la vie quotidienne, informations sur la maladie contribuant à un parcours de soins adapté, soutien psychologique pour accompagner les événements liés à la maladie...
-
- Les prestations indirectes

Missions d'intérêt général

- Mission de veille
- Sensibilisation auprès des partenaires

Missions transversales

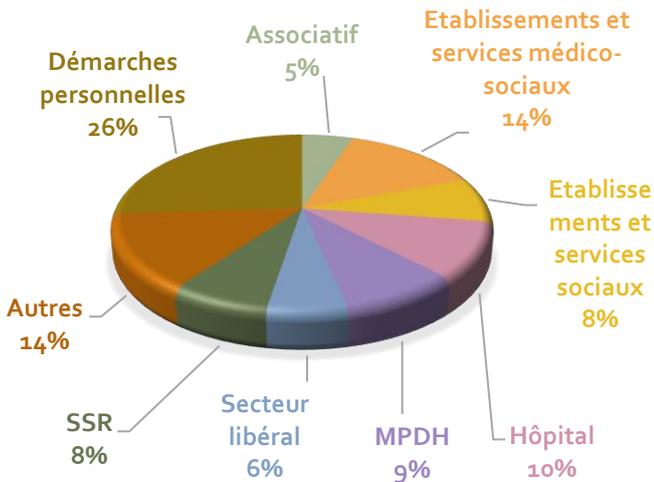
- Les réunions inter-équipes SYNAPS
- Les rencontres partenariales et visites d'établissements médico-sociaux
- Les événements ponctuels organisés par les partenaires
- Les groupes de travail internes
- Les réunions par pôles professionnels (ergothérapeutes, travailleurs sociaux, psychologues, soignants...)

Formation des futurs professionnels

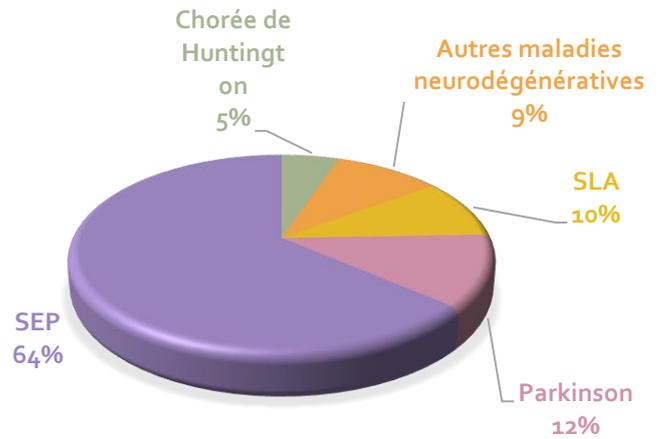
- Intervention dans les établissements de formation
- Accueil et suivi des apprenants (stagiaires et alternants)

Statistiques concernant les 140 suivis réalisés au cours de l'année 2024

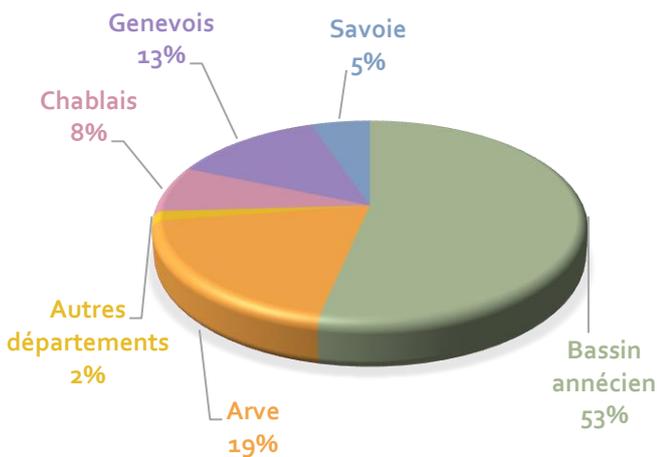
Origine des demandes



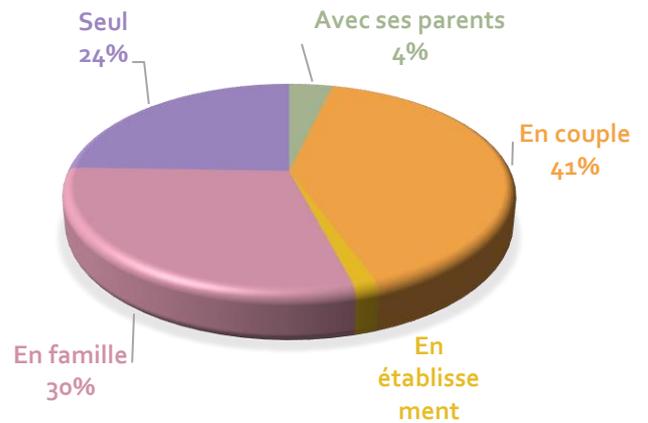
Etiologie



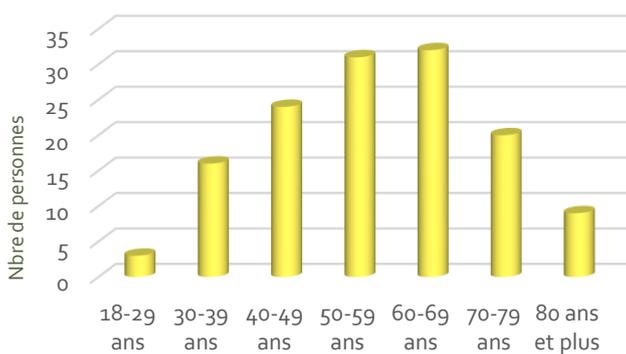
Répartition géographique



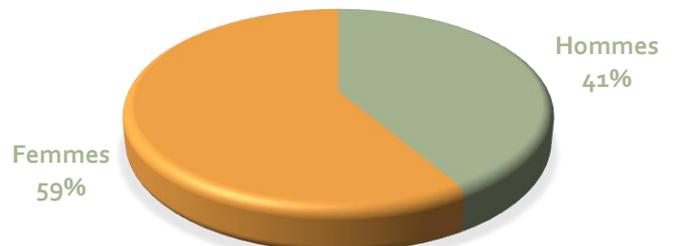
Mode de vie



Tranches d'âge



Hommes / Femmes



Dans une dimension de parcours construite en partenariat avec d'autres services médico-sociaux, PRISMA est intervenu dans 8 situations en amont ou en aval d'un SAMSAH (3 dans l'attente d'une possible admission et 5 en relais après une fin de prise en charge).

Parmi ces 8 situations, 3 relèvent d'un parcours interne à SYNAPS 74 et 5 d'autres SAMSAH du département.

En 2024, la SEP reste la pathologie la plus accompagnée par PRISMA.

Les chiffres 2024 confirment également la tendance d'une mobilisation de PRISMA de l'annonce du diagnostic jusqu'à une situation de handicap entraînant des dépendances lourdes.

CONCLUSION

Au cours de l'année 2024, le travail engagé par le conseil d'administration autour du projet associatif et des statuts a permis de fixer les grandes orientations de l'association concernant les membres de l'association, les professionnels, les partenaires et bien sûr les bénéficiaires des services.

Conjointement à ce travail, la préparation de l'évaluation HAS et la perspective du nouveau CPOM ont permis un regard croisé sur les pratiques.

Plusieurs points sont dès lors identifiés comme vecteurs de la dynamique générale de SYNAPS 74 :

- Un cadre de travail sécurisé, la poursuite de la fidélisation des professionnels par la formation et la qualité de vie au travail, la mise en avant des compétences individuelles au service du travail pluridisciplinaire, la valorisation de l'adaptabilité et de la créativité, la pérennisation des actions liées à la formalisation d'outils dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité.
- La mobilisation des professionnels dans le travail avec les partenaires et notamment l'animation des actions de sensibilisation ; le partage des connaissances des pathologies contribuant pleinement à la possibilité de construire des parcours adaptés et diversifiés
- Le développement de l'implication des bénéficiaires dans leur accompagnement mais aussi leur mobilisation dans les espaces de réflexion pour la mise à jour ou la création d'outils de fonctionnement, la mise en œuvre de projets collectifs...

En 2024, cette dynamique s'est traduite, en plus de l'accompagnement direct des bénéficiaires et de leur entourage, par la mise en œuvre ou la poursuite des activités et des groupes transversaux.

Les activités :

Les activités proposées en 2024, ont permis au travers de différents médias de réunir des bénéficiaires des trois équipes :

- Les Dés lieuses (rencontre autour des jeux)
- Annecy court pour handisport
- Danse
- Musilac
- Pétanque
- Ski

Un bilan est systématiquement réalisé à la fin de chaque session avec les participants et permet d'ajuster les objectifs et les moyens si les projets sont reconduits.

Le comité éthique

Il est investi par les professionnels des équipes comme un outil pour nourrir les réflexions qui les animent avec une approche complémentaire aux espaces de réflexion déjà existants (réunion d'équipes, APP...).

En 2024, deux situations ont été proposées.

Le traitement de ces situations a généré un travail de recherche par le COPIL afin d'animer un débat éthique.

A ce stade de fonctionnement du groupe, une réflexion est en cours sur :

- Les modalités de mobilisation des bénéficiaires et de leur entourage,
- La communication sur ce comité éthique : compte rendu des débats accessibles sur le site internet de l'association,
- Les modalités de saisie du COPIL par les bénéficiaires et leur entourage,
- L'ouverture du comité éthique aux partenaires.

Le groupe personnes ressources

Après recrutement de onze candidats, deux sessions de formation ont été organisées : la première en juin 2024 et la seconde en janvier 2025. La signature de la charte coconstruite avec des bénéficiaires a achevé chaque session de formation.

Cinq « groupes d'échange personnes ressources » ont été organisés au dernier trimestre 2024 dont quatre sur le bassin annécien et un dans la vallée de l'Arve.

Le groupe rendez-vous SYNAPS

Anciennement nommés « MARDI SYNAPS », ils proposent, sur les quatre secteurs du territoire, des présentations à thème et des temps d'échange à destination des bénéficiaires et de leur entourage (personnel voire professionnel) concernés par la lésion cérébrale acquise ou la sclérose en plaques ou maladies apparentées. Ils ont lieu une fois par mois en après-midi.

Au cours de l'année 2024, différentes thématiques ont pu être proposées :

- La fatigue, mieux la comprendre pour vivre avec.
- La mémoire, mieux comprendre son fonctionnement pour faire face aux difficultés.
- La conduite automobile après une lésion cérébrale ou avec une pathologie neurologique.
- Travail et santé : quels possibles, quelles alternatives...

Le groupe sensibilisation

La sensibilisation auprès des professionnels intervenant dans l'accompagnement des personnes concernées par les pathologies neurologiques fait partie des missions de SYNAPS.

Une 1^{ère} sensibilisation au handicap par lésion cérébrale acquise est proposée depuis l'ouverture du Centre Ressources pour personnes Cérébro-lésées.

L'élargissement du public SYNAPS 74 avec l'ouverture de PRISMA en 2019 ainsi que le retour de questionnaires de satisfaction réalisés lors des sensibilisations initiales ont montré l'intérêt des professionnels pour une autre formation partant des troubles engendrés par les pathologies neurologiques et non pas d'un descriptif de pathologies pour être au plus proche de la réalité des participants qui ne connaissent pas toujours la pathologie de la personne pour laquelle ils sont mobilisés.

Une sensibilisation autour de cette nouvelle approche a pu être réalisée en novembre 2024 au sein d'un établissement médico-social.

Le groupe équilibre et vie quotidienne

Deux sessions ont pu être réalisées en 2024, une au printemps et une à l'automne. Elles ont réuni des bénéficiaires des trois équipes.

Les sessions sont organisées en six séances qui définissent des objectifs à poursuivre.

Les personnes, identifiées au préalable par les professionnels, s'engagent à participer à l'ensemble des séances.

En conclusion, ce rapport d'activité 2024 s'arrête sur les premiers retours de l'évaluation de la Haute Autorité de Santé qui sont très positifs.

Les évaluateurs pointent des points forts comme :

- La satisfaction des personnes accompagnées et la recherche permanente de leur adhésion,
- La personnalisation des accompagnements,
- La qualité de la traçabilité des accompagnements,
- Le travail en équipe pluridisciplinaire et avec les partenaires,

- La formation des professionnels et la notion d'intelligence collective,
- Le questionnement éthique,
- La mise en place des personnes ressources,
- Les actions de prévention auprès des acteurs de terrain.

Ils identifient également des points d'amélioration pour inscrire pleinement les équipes dans une démarche d'amélioration continue de l'activité.

Forte de ces retours, de ses valeurs et de la qualité et de la singularité des accompagnements, l'association va s'engager dans la rédaction du CPOM 2025-2030 sur des axes forts permettant, dans un contexte économique difficile, de cibler les actions à mener et de définir les moyens à y consacrer pour une réponse ajustée aux réalités des personnes et garantir leur dignité.



ASSOCIATION SYNAPS 74
18 rue du Val Vert Seynod 74600 ANNECY
www.synaps74.org